



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

14 juin 2010

Module « dialogue social » du stage d'accueil des secrétaires de chancellerie

En 2009 les syndicats avaient été conviés, dans le grand amphithéâtre du site de la Courneuve, à une journée organisée par la DRH pour les agents affectés à l'administration centrale (retours de poste et lauréats de concours). Cette année l'auditoire est plus ciblé – une quarantaine d'agents de catégorie B – et le cadre plus intime.¹

La responsable du bureau du dialogue social détaille, en introduction, les principales instances du dialogue social au MAEE : les commissions administratives paritaires (CAP) compétentes pour les questions individuelles, le CTPM² et les réunions de concertation informelles (une quarantaine par an) pour les questions générales, ainsi que le dialogue social dans les postes mis en place depuis l'accord-cadre de juillet 2008³.

Puis elle rappelle que six organisations syndicales sont représentées au CTPM, par ordre de représentativité décroissante : la CFDT, l'ASAM, « syndicat maison associé avec l'UNSA », la CGT, l'USASCC, autre « syndicat maison », FO et la FSU, « syndicat d'enseignants ».

Le représentant de la CFDT est invité à prendre la parole en premier.

Bonjour,

le syndicat CFDT-MAE en quelques mots, c'est 1.500 adhérents à jour de leurs cotisations (pour un effectif de 18.000 agents), c'est 35 % de représentativité (à confirmer lors des élections au CTPM le 7 juillet prochain), c'est quinze permanents à l'écoute des salariés et des adhérents à Nantes, au 57, bd des Invalides, rue de la Convention et à la Courneuve tous les mardis. La CFDT c'est aussi un bulletin d'information mensuel (la Lettre du syndicat CFDT-MAE).

Pour plus d'infos, notre site internet www.cfdt-mae.fr, est mis à jour régulièrement ; il est accessible également par diplonet. Je vous recommande de le placer comme marque-page / favori sur votre navigateur, au même titre que diplonet, pour disposer d'une information équilibrée.

Pour être concret et au plus près de vos préoccupations, je mentionnerai deux points d'actualité sur la catégorie B : la PFR et le nouvelle espace statutaire (NES)

PFR et cartographie des emplois de catégorie B

¹ Le Centre de conférences ministériel (CCM) du bâtiment Convention est décidément une grande réussite : chaque fois que la moindre petite conférence s'y déroule, la DRH est bien en peine d'obtenir une salle pour organiser ou dépouiller les élections professionnelles ou pour les formations destinées à accueillir nos jeunes collègues. La présente session se déroulait donc dans un obscur centre de conférence privé au 9, rue Henri Bocquillon...

² Comité technique paritaire ministériel.

³ Voir, à ce sujet, notre lexique sur la page dialogue social du site www.cfdt-mae.fr
Site Internet : www.cfdt-mae.fr



La PFR c'est la prime de fonctions et de résultat. Cette prime, versée mensuellement, remplacera les primes existantes (prime de rendement et heures supplémentaires).

Le F de fonctions, comme son nom l'indique différencie le niveau de la prime selon les fonctions exercées. Pour déterminer ces fonctions, une cartographie des emplois a été établie par la DRH. Trois catégories : taux « expert » (10 à 15 %), taux « sujétions » (20 à 25 %), taux moyen (le reste)⁴, selon le niveau de responsabilité, d'encadrement, de disponibilité, de technicité et d'attractivité du poste.

Pour la CFDT, cette cartographie comporte son lot de « laissés-pour-compte », avec des inégalités de traitement incompréhensibles. On ne peut pas se contenter de la simple consultation des chefs de service, car les risques de privilégier un agent par rapport à un autre existent.

De plus cette cartographie risque de créer de l'inertie dans les mouvements de postes de centrale bien dotés et de dévaloriser les postes moins bien dotés.

Donc jusque là – on est toujours dans le F de fonction – le bilan est très mitigé. Globalement tous les agents vont y gagner et le niveau des primes va augmenter pour tout le monde mais il s'agit là surtout de la revalorisation des primes au titre de 2010 et la PFR n'y est pas pour grand-chose. En réalité la PFR aggrave les écarts salariaux et présente de forts risques d'arbitraire et de favoritisme.

Mais le problème principal (le « deuxième effet Kiss Cool ») **c'est le R de résultat**. Il introduit une part de mérite dans la rémunération. Pour l'instant il n'est pas encore question de moduler la prime mais il est à craindre fortement que ce sera le cas à terme. C'est en tout cas le leitmotiv du gouvernement et du ministère de la fonction publique : introduire le « mérite » dans les rémunérations.

Depuis l'entrée en vigueur de la PFR pour les agents de catégorie A, la CFDT ne cesse de dénoncer les risques d'arbitraire liés à cette nouvelle prime. Avec la mise en place de la PFR pour les agents de catégorie B, nos craintes d'une « prime à hauts risques » se trouvent renforcées.

La CFDT, qui est opposée à toute forme de rémunération au mérite, se battra pour que le R de résultat reste théorique. Si un jour il devait s'appliquer, nous exigerions qu'il soit strictement encadré, avec des critères précis d'attribution, et surtout des voies de recours pour combattre les risques d'arbitraire.

Le nouvel espace statutaire s'inscrit dans la réforme en cours des corps de catégorie B.

Actuellement, il existe trois grades dans le corps des secrétaires de chancellerie (SCH) : classe normale, classe supérieure et classe exceptionnelle.

- tous les recrutements (concours interne, concours externe au niveau baccalauréat et promotion au choix de catégorie C en B) se font au 1^{er} grade ;
- les promotions au choix (après avis de la commission administrative paritaire) se font du 1^{er} au second grade et du 2^e au 3^e grade mais il existe un « accélérateur de carrière », c'est-à-dire un examen professionnel qui permet de passer directement du 1^{er} au 3^{ème} grade.

Le NES introduit deux innovations :

- les promotions se feront du 1^{er} au 2^e grade puis du 2^e au 3^e grade au choix (pas de changement) mais aussi par examen professionnel ; l'accélérateur de carrière (passage du 1^{er} au 3^e grade par examen professionnel) est supprimé ;
- l'administration pourra aussi organiser des recrutements par concours (niveau bac + 2) directement dans le 2^e grade. Il sera possible de promouvoir des agents de catégorie C directement dans ce 2^e grade après examen professionnel.

⁴ Il faut comprendre par taux « moyen », dans le jargon technocratique en vogue actuellement, le taux le plus faible ! Il ne constitue nullement une « moyenne » mais un plancher...

Ces nominations directes dans le 2^{ème} grade constituent la grande nouveauté mais celle-ci est « optionnelle », c'est-à-dire que notre administration ne sera pas obligée de la mettre en application. D'ailleurs pour l'instant la DRH n'a pas pris de décision à ce sujet.

Pour la CFDT cette option ne doit pas être écartée a priori mais elle ne pourra être envisagée qu'à une seule condition : avant d'envisager des recrutements au 2^e grade il faudra prévoir un accès rapide au 2^e grade pour les SCH actuellement en classe normale, c'est-à-dire pour vous en particulier. Cela pourrait se faire au choix (ratios de promotion interne améliorés) ou par examen professionnel (en mettant un nombre important de postes pour cet examen).

Un conseil, pour terminer : vous êtes ou vous allez être nommés stagiaires pendant un an. A la fin de cette année, votre supérieur hiérarchique formulera un avis pour votre titularisation et la CAP proposera votre titularisation (cas heureusement le plus fréquent), ou votre prolongation de stage (cela arrive plus souvent qu'on ne le croit), ou votre licenciement (assez rare).

Alors n'attendez pas les derniers mois de votre stage pour vous préoccuper de votre situation administrative.

Adhères à un syndicat : je vous recommande la CFDT, bien sûr, mais si votre choix se porte sur une autre organisation représentée à la CAP, c'est bien aussi. Mais **ne restez pas seul, faites-vous conseiller, faites-vous aider, nous sommes là pour ça !**

La CGT intervient ensuite en rappelant la nécessité pour les agents d'adhérer à un syndicat, en expliquant que le syndicat CGT-MAE est en progression, notamment à Nantes, et en rappelant leur opposition farouche à toute forme d'individualisation des rémunérations, que ce soit pour les titulaires ou pour les recrutés locaux⁵.

Les deux représentantes de Force ouvrière nous brossent un tableau apocalyptique du MAEE sans, malheureusement, proposer la moindre piste ou proposition qui pourrait donner à nos jeunes collègues des raisons de se mobiliser. Elles regrettent que « nos dirigeants ne démentent jamais lorsque le MAEE est attaqué par les journalistes ».

L'ASAM, l'USASCC et la FSU n'ont pas jugé utile de faire le déplacement.

La chef du bureau du dialogue social conclut la réunion en rappelant que les agents stagiaires ont le droit d'adhérer au syndicat de leur choix, en les appelant à voter aux élections professionnelles dès qu'ils le pourront et en leur conseillant, si par la suite ils se sentent concernés par le dialogue social, de ne pas hésiter à solliciter un poste de permanent syndical./.

⁵ Au moins sur ce point il y a une parfaite convergence de vues entre les positions de la CGT-MAE et celles de la CFDT-MAE.